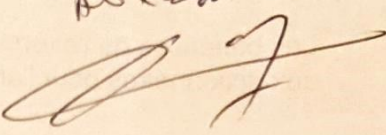


Christophe Guéhen
Alexandre Voisin


Procès-verbal d'assemblée générale

L'an 2025 et le 25 Janvier, à 20 heures, les associés de la société @ALEX, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, se sont réunis au siège social à Rouen – 64, rue du Renard – 76000 en assemblée ordinaire.

Sont présents :

M. VOISIN Alexandre qui détient 51 parts sociales,

M. VOISIN Christophe qui détient 49 parts sociales,

qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100, représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts;

L'assemblée est présidée par M. VOISIN Alexandre associé-gérant, qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° les comptes annuels de la société pour l'exercice 2023-2024

2° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture est donnée du rapport du gérant

La discussion est ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Alexandre Voisin continuera à ne pas toucher de rétributions pour l'exercice 2023-2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

02

AV.

Deuxième résolution

Les bénéfices de l'exercice 2023-2024 se montent à 84 euros. Aucune rétribution ne sera effectuée aux actionnaires pour l'année. Cette somme sera affectée en totalité au compte « autres réserves ».

Le montant « Autres réserves » atteint 4281 EUROS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Continuer à vendre des matériels numériques et/ou connectés ainsi que des consommables aux clients de la société Alexadom. Il sera éventuellement facturé à la société @Alex par Alexadom une commission pour apport de clientèle suivant le chiffre d'affaires qu'elle lui aura apporté et suivant la santé de sa trésorerie

Quatrième résolution :

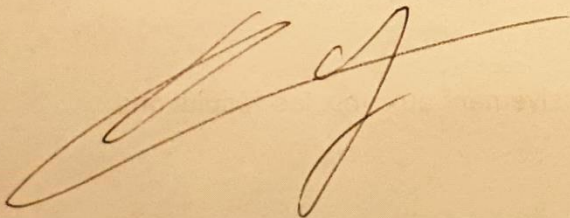
Préparer le changement de siège social la déclaration en ligne de cette modification et la mise à jour des statuts pour le dernier trimestre 2025. Ce nouveau siège social sera situé au domicile de l'associé gérant au 387, rue du Colombier – 76750 Boissay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

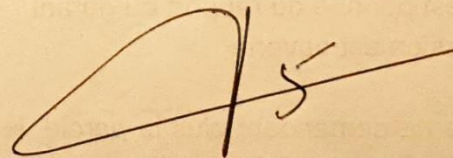
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Signatures :

Alexandre VOISIN

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Christophe VOISIN

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, open loop on the left and a series of sharp, angular strokes on the right.